Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_28-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2025 à 18 h 00

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 37

Ayant donné procuration : 5

Absent : 1

Votants : 42

Date de convocation :
9 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 18 h 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Ludovic GOUYETTE, Damien GASPAILLARD, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Marina ANDRÉ, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Alexis BRULIN pouvoir à Yannick LE CAM
Valérie ROOS pouvoir à Marina ANDRÉ
Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Jean-Christophe LE GOT
Corentin POILBOUT pouvoir à Boris GUILLOU

Absente excusée n'ayant pas donné pouvoir :
Nicole CHAMBON

Secrétaire de séance :
Cigdem AKTAS

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_28-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 15 décembre 2025** **Rapporteur : Mme LE BOEDEC**

Conseil municipal

Délibération

28 - Enedis - Conventions de servitudes - Boulevards Charner et Carnot et rue Ampère

Exposé des motifs

ENEDIS, concessionnaire pour le service public de la distribution d'énergie électrique, intervient sur le territoire de Saint-Brieuc pour la création de nouveaux réseaux et l'entretien des réseaux existants.

Il est proposé d'autoriser le concessionnaire à :

Secteur Saint-Brieuc	Parcelles concernées	Travaux à effectuer
Boulevards Carnot et Charner	CX 530 CX 532 CX 533 CX 535 CX 537	Établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ deux cent trois mètres ainsi que ses accessoires. Établir si besoin des bornes de repérage.
Boulevard Charner	BD 774 BD 776	Établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ vingt-huit mètres ainsi que ses accessoires. Établir si besoin des bornes de repérage.
Rue Ampère	CL 287	Établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ quatorze mètres ainsi que ses accessoires. Établir si besoin des bornes de repérage.

Ces conventions seront sans indemnités mais le concessionnaire ENEDIS prendra à sa charge les formalités de publication au service de la publicité foncière, ce qui permettra de porter à la connaissance des tiers le tracé des réseaux.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2241-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie et notamment les articles L. 323-3 et L. 323-4 ;

Vu les avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 15 septembre 2025 ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_28-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE ENEDIS à effectuer les travaux suivants :

Secteur Saint-Brieuc	Parcelles concernées	Travaux à effectuer
Boulevards Carnot et Charner	CX 530 CX 532 CX 533 CX 535 CX 537	Établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ deux cent trois mètres ainsi que ses accessoires. Établir si besoin des bornes de repérage.
Boulevard Charner	BD 774 BD 776	Établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ vingt-huit mètres ainsi que ses accessoires. Établir si besoin des bornes de repérage.
Rue Ampère	CL 287	Établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ quatorze mètres ainsi que ses accessoires. Établir si besoin des bornes de repérage.

DIT que ces occupations sont consenties à titre gratuit sous réserve de la prise en charge par le concessionnaire des formalités de publication au service de la publicité foncière.

APPROUVE les termes des conventions de servitude à conclure avec ENEDIS.

INVITE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ci-annexées (annexes 1, 2, 3) et tous les actes afférents.

Présents : 37 Pouvoirs : 5 Total : 42 Exprimés : 42
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Hervé GUIHARD	Mme Cigdem AKTAS
MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)	